

Séance du Conseil général du 13 septembre 2022
Position du Conseil communal sur les postulats et motions

(art. 32 al. 3 du Règlement du Conseil général)

Type	Motion
Auteur	Valère Lovis (Val Terbi Ensemble)
But visé	La motion demande au Conseil communal de nommer une place, une rue ou une route du territoire communal avec un nom en lien avec la ville de Moutier, soit de planter un arbre sur le territoire communal et d'y adjoindre un panneau explicatif respectivement commémoratif, ceci afin de démontrer l'attachement de la Commune de Val Terbi, de ses citoyennes et citoyens et de ses autorités à la ville de Moutier et à l'ensemble de ses habitants.
Position du Conseil communal	Favorable
Motifs	Le Conseil communal estime que la démarche est pertinente. Il est favorable à la réalisation de cette motion. A ce stade, l'exécutif a déjà discuté de quelques propositions concrètes. Si la motion est acceptée, le Conseil communal sera prêt dès la prochaine séance pour proposer la solution retenue.